St MAIME

LE BULLETIN MUNICIPAL - N° 15, JUILLET 2004

SOMMAIRE

- ADSL, Plan de prévention des risques, Attention au feu p. 2
- Le budget de la commune p. 3
- L'eau : mode d'emploi p. 4
- Voir et comprendre nos aînés en difficultés p. 4
- Le budget eau-assainissement p. 5
- Venez en aide aux personnes privées de la joie de lire p. 5
- La passion du chant à l'école p. 6
- Les spectacles de fin d'année p. 6
- Les enfants exposent p. 6
- Travaux et urbanisme p. 7
- État civil - Vie de la Commune p. 8

LE MOT DU MAIRE

Ce premier bulletin de 2004 tempère le plaisir que j'avais eu à annoncer l'ouverture de la quatrième classe. Cette classe obtenue à titre provisoire à la rentrée dernière venait de la commune de Dauphin. L'Inspection académique a décidé de ne pas maintenir la classe à la rentrée 2004. Malgré la mobilisation de tous, la décision de fermeture a été notifiée par l'Inspection académique. Cette fermeture aggrave les conditions pédagogiques de fonctionnement de l'école et rend impossible toute scolarisation des élèves de deux ans. Les chiffres actuellement en notre possession - 77 élèves (sans compter les enfants de 2 ans), soit plus de 25 élèves par classe - doivent justifier l'ouverture à nouveau à la rentrée de septembre. La mobilisation de tous sera nécessaire.

Actuellement, trois gros chantiers se déroulent sur la commune :

- l'enfouissement des réseaux,
- l'aménagement du parc de la Gare,
- une première tranche de renforcement du réseau d'eau.

Ils provoqueront pour un certain temps encore des gênes de circulation, des nuisances sonores mais c'est le prix à payer pour améliorer la qualité de vie dans notre commune.

Malgré une certaine lenteur du chantier, les premiers effets positifs se font sentir : l'éclairage public « nouveau » est en place du carrefour du CD13 à la place du village et fonctionne depuis le 3 juin (les premiers poteaux ont été enlevés).

Ces travaux lourds ont un coût très important et malgré les subventions obtenues (État, Région, Département), ils nécessitent une mobilisation importante des finances de la commune et n'ont pas pu se faire sans recourir à l'emprunt.

Les travaux du parc de la Gare n'empêcheront pas la tenue des animations traditionnelles de l'été :

- le 26 et 27 juin : fête votive
- le 10 juillet : repas du Comité des Fêtes Intercommunal

(suite page 2)

Le Mot du Maire (suite)

- le 1er août : brocante vide-grenier du Comité des Fêtes

Dans l'été, la commune devrait, après de très nombreuses démarches, avoir ses panneaux d'entrée et de sortie de commune limitant aussi la vitesse sur le territoire communal à 50 Km/h, Bois d'Asson compris. Cela nous permettra de procéder à la pose des panneaux de jumelage avec Fontanigorda et de pouvoir rendre la politesse à nos amis italiens qui ont inauguré ces mêmes panneaux lors de notre visite les 8 et 9 mai 2004.

Souhaitant que ce bulletin vous apporte des éléments d'information sur la vie communale, je vous souhaite à tous de bonnes vacances d'été.

ADSL

France Télécom s'engage...

En début d'année, une convention « Département Innovant » a été signée entre le Conseil Général des Alpes de Haute-Provence et France Télécom. Cette convention a pour but d'accélérer le programme de déploiement initialement prévu.

Actuellement, 48% de la population du département peut accéder à l'Internet Haut Débit. France Télécom s'engage à avancer d'un an le programme de couverture ADSL et permettra donc à 31 communes supplémentaires (soit 66% de la population du département) de profiter de cette technologie d'ici la fin 2004. Courant 2005, ce sont encore 23 nouvelles communes qui seront couvertes (dont Saint-Maime), soit 80% de la population.

Le Conseil Général veut rendre l'Internet Haut Débit accessible à 95% de la population bas alpine en 2006 et étudiera donc toutes les modalités liées à ce déploiement.

ENVIRONNEMENT

Le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

En date du 16/02/2004, le Préfet a prescrit l'établissement d'un Plan de prévention des risques. L'État élabore et met en application le Plan de prévention des risques naturels prévisibles tels que les inondations, les mouvements de terrain, le risque minier, les avalanches, les incendies de forêts, les séismes, les éruptions volcaniques, les tempêtes ou les cyclones.

Le Plan de prévention des risques se fonde sur 3 grands principes :

INTERDIRE toute construction nouvelle et réduire les constructions les plus exposées dans les zones d'aléas les plus forts.

CONTRÔLER strictement l'extension de l'urbanisation dans les zones d'expansion des crues (secteurs non urbanisés ou peu urbanisés).

ÉVITER tout endiguement non justifié par la protection des lieux fortement urbanisés.

Le dossier de Plan de prévention des risques comprend :

- un rapport de présentation et ses annexes cartographiques,
- un plan de zonage du PPR,
- un règlement d'application qui précise :
  - les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables dans chacune des zones,
  - les mesures de prévention et de protection et de sauvegarde pour l'existant et le futur.

Les études relatives à l'élaboration du PPR ont été confiées au cabinet d'études GÉOLITHE basé en Isère. La durée de la première tranche d'étude est fixée à 6 mois.

Attention au feu !

L'arrêté préfectoral concernant l'emploi du feu est en vigueur depuis le 15 mars. La commune étant classée à risques, les grandes lignes en sont :

- L'incinération est libre du 16/10 au 14/03 sauf par vent fort supérieur à 40 Km/h

- En dehors de cette période, toute incinération de végétaux sur pieds est soumise à dérogation préfectorale.

Les végétaux coupés doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie du 15/03 au 15/06 et du 15/09 au 15/10 (conditions : vent inférieur à 20 Km/h, incinération effectuée avant 12h sous surveillance et extinction complète en fin de brûlage). Du 15/06 au 14/09, une dérogation préfectorale est nécessaire.

Le débroussaillement est obligatoire aux abords des constructions sur une profondeur de 50 m ainsi que sur les voies y donnant accès sur une profondeur de 10 m.

FINANCES

Le budget de la commune

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

A. Matériel, fournitures, entretien	93 600 €	20 %
B. Charges de personnel	153 370 €	32 %
C. Participation services extérieurs, ind. élus, subv.	110 385 €	23 %
D. Charges financières	18 245 €	4 %
E. Charges exceptionnelles & dépenses imprévues	27 746 €	6 %
F. Virement section investissement (autofinancement)	73 566 €	15 %
TOTAL	**476 912 €**	

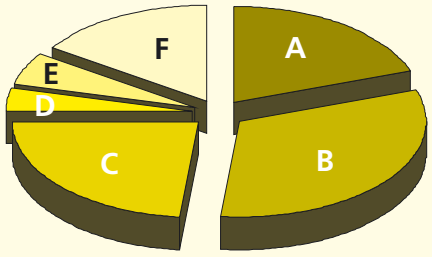

Les recettes

A. Produits des services (cantine, musée, concessions)	20 730 €	4 %
B. Impôts et taxes	183 726 €	39 %
C. Dotations et participations (Etat, Département, ILO, Géométhane)	207 226 €	43 %
D. Ressources diverses (revenus immeubles)	32 200 €	7 %
E. Atténuation charges (remb. charges personnel)	6 000 €	1 %
F. Produits exceptionnels (ventes)	27 030 €	6 %
TOTAL	**476 912 €**	

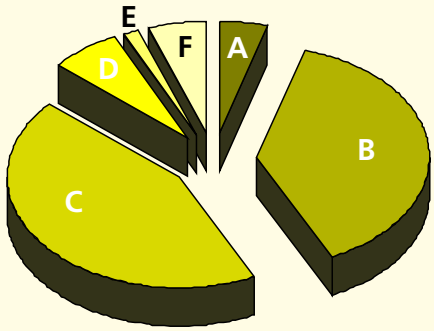

LES INVESTISSEMENTS

Dépenses

A. Enfouissement des réseaux	41 366 €	20 %
B. Voirie 2004	10 000 €	5 %
C. Remboursement capital emprunts en cours	49 590 €	24 %
D. Relais 4 Reines	72 000 €	35 %
E. Acquisition de terrain	21 600 €	10 %
F. Busage montée du village	6 000 €	3 %
G. Divers	2 100 €	1 %
H. Dépenses imprévues	4 060 €	2 %
TOTAL	**206 716 €**	

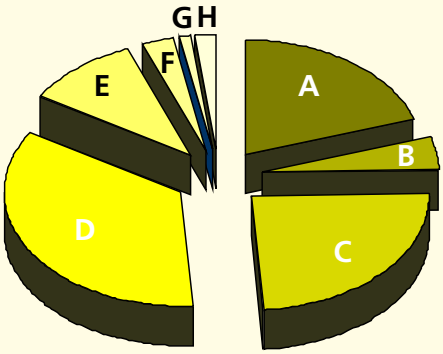

Recettes

A. Dotations et fonds propres (Taxe locale équipement, Fonds compens. TVA)	35 150 €	17 %
B. Subventions	43 200 €	21 %
C. Emprunts	28 800 €	14 %
D. Recette exceptionnelle (vente)	26 000 €	13 %
E. Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	73 566 €	36 %
TOTAL	**206 716 €**	

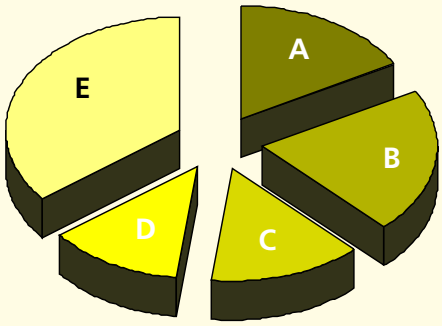

EAU-ASSAINISSEMENT

La facturation de l'eau se fait par relevés de compteurs de juillet d'une année à juillet suivant. Pour les abonnés ayant consommé plus de 70 m3 l'année précédente, un acompte de la moitié de la consommation est facturé en début d'année. Au début de l'été, vous recevrez une carte de relevé pré affranchie à remplir et à retourner à la mairie. A l'automne, vous recevrez la facture correspondante à votre consommation annuelle éventuellement minorée de l'acompte versé.

Si vous avez des doutes sur le fonctionnement de votre compteur ou sur votre installation, fermez tous les robinets et vérifiez que votre compteur ne tourne pas. Vérifiez le volume consommé par votre arrosage (automatique ou non). Relevez le compteur à intervalle régulier, cela vous indiquera une surconsommation éventuelle.

Les services techniques de la mairie sont à votre disposition pour toute vérification utile.

QUELQUES CHIFFRES....

Une famille de quatre personnes consomme environ 150 m^3 par an. Une personne boit en moyenne 1,5 litre d'eau par jour et consomme 5 à 7 litres pour la cuisine.

Une douche :
50 litres environ

Un bain :
100 litres environ

Un lave-linge :
50 litres environ

Laver sa voiture :
200 litres environ

ATTENTION

Un robinet qui goutte, c'est en moyenne 4 litres par heure soit 3,5 m^3 par an. Une chasse d'eau qui fuit c'est jusqu'à 80 litres par heure, soit 70 m^3 par an. Un filet d'eau dans le jardin, c'est en moyenne 60 litres par heure, soit 52,5 m^3 par an.

Soyez vigilants sur votre consommation et ne remettez pas à plus tard la réparation de vos fuites, vous économiserez de l'eau et des euros !

SOLIDARITÉ

RENDEZ LA JOIE DE LIRE
À TOUS CEUX QUI N'Y VOIENT PAS

Savez vous que toute personne aveugle ou mal voyante peut bénéficier du prêt de livres enregistrés sur cassettes ou cédérom par des donneurs de voix bénévoles ?

Ce service, géré par la Bibliothèque Sonore de Manosque pour tout le département des Alpes de Haute Provence, est **entièrement gratuit**, y compris l'envoi des audiolivres par la poste. Si vous connaissez une personne susceptible de bénéficier de ce service, il suffit de l'inscrire auprès de la bibliothèque sonore à l'adresse ci-contre, en fournissant un certificat médical d'incapacité de lecture. Un catalogue des livres disponibles sera fourni à la personne pour qu'un membre de son entourage l'aide à établir la liste des ouvrages qu'elle souhaite lire. Les cassettes ou cédérom correspondants lui seront adressés ensuite régulièrement.

Le livre qu'on écoute

BIBLIOTHÈQUE SONORE DE MANOSQUE

12, PLACE DES MARCHANDS
04100 MANOSQUE
Permanence les mardis
de 14 h à 17 h

Renseignements :
04 92 87 85 32
04 92 79 50 05

EAU-ASSAINISSEMENT

Le budget eau-assainissement

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

A. Fournitures et entretien	61 570 €
B. Charges de personnel	5 100 €
C. Charges financières	3 740 €
D. Charges exceptionnelles & dépenses imprévues	901 €
E. Virement à la section d'investissement (autofinancement)	21 025 €
TOTAL	**92 336 €**

Les recettes

A. Produits des services (facturation eau & droit branchement)	88 150 €
B. Dotations et participations	3 500 €
C. Produits exceptionnels	480 €
D. Reprise sur amortissement subvention	206 €
TOTAL	**92 336 €**

LES INVESTISSEMENTS

DÉPENSES

A. Charges financières	8 506 €
B. Adduction eau potable réservoir et réseau	597 000 €
C. Extension et conformité réseaux	10 000 €
D. Etude faisabilité travaux assainissement	2 700 €
E. Reforcement EDF station épuration	15 300 €
F. Dépenses imprévues	549 €
TOTAL	**634 055 €**

RECETTES

A. Dotations et fonds propres	2 490 €
B. Subventions	208 150 €
C. Emprunts	402 390 €
D. Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	21 025 €
TOTAL	**634 055 €**

STAGE DE CIRQUE

Comme tous les étés depuis 3 ans, l'association Mine de Rien et le Foyer Rural de Dauphin organisent un stage de cirque qui se déroulera à la salle polyvalente du 5 au 10 juillet 2004. Au programme : acrobatie, jonglage, diabolo, équilibre etc.

A partir de 7 ans.

Contact : Hyacinthe Filippa : 04 92 79 54 01

Enlèvement des encombrants

L'enlèvement des monstres se fait sur rendez-vous. Se faire connaître en mairie pour définir une date et une heure. Nous attirons votre attention sur la définition de ce service : il s'agit de la récupération ponctuelle d'un objet encombrant et non du vidage de caves et de greniers. En complément de la déchetterie centrale d'ILO à Villeneuve, les habitants de Saint-Maime peuvent aller déposer leurs déchets à la déchetterie de Dauphin.

OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE DAUPHIN

1er avril - 30 septembre		1er octobre - 30 mars	
Lundi, mardi :	8 h à 12 h	Lundi, mardi :	8 h à 12 h
Mercredi :	8 h à 12 h 14 h à 18 h	Mercredi :	8 h à 12 h 13 h à 17 h
Jeudi, vendredi :	14 h à 18 h	Jeudi, vendredi :	13 h à 17 h
Samedi :	9 h à 12 h 14 h à 17 h	Samedi :	9 h à 12 h

La passion du chant à l'école

L'église de Saint-Maime a fait salle comble le 22 mai dernier pour accueillir la chorale de l'école, composée des élèves de la grande section de maternelle au CM2. Les parents et les élus ont pu applaudir des chansons apprises avec Gérick Chevalier, intervenant en musique dans le cadre des Centres Musicaux Ruraux et Jean-Paul Mongibaud, conseiller pédagogique en musique de l'Éducation nationale qui les a accompagnées à la guitare.

Depuis l'année dernière, les élèves participent au programme des « Classes Chantantes » et à ce titre, ils avaient rendez-vous au théâtre Jean le Bleu à Manosque le 15 juin pour un regroupement de chorales d'écoles.

Jean-Paul Mongibaud participe également à l'enregistrement d'un CD du répertoire de la chorale qui constituera très certainement un souvenir impérissable pour tous.

Saluons également l'investissement de l'équipe enseignante sur ce projet et tout particulièrement Christel Fortin, élève du conservatoire de Marseille, qui a, non sans émotion, dirigé le concert et transmis sa passion du chant.

Les spectacles de fin d'année

Le lundi 14 juin à 15 heures à la salle polyvalente, les élèves de maternelle et de CP ont présenté un spectacle élaboré dans le cadre des interventions de Gerick Chevalier, « Le Voyage de la petite goutte d'eau ».

Et le jeudi 24 juin à 19 h 30, toujours à la salle polyvalente, les élèves du cycle 2 et cycle 3 ont interprété une pièce de théâtre intitulée « Le Voyage extraordinaire » et mise en scène par Marie-Françoise Nevière.

Les enfants exposent

Pour finaliser le travail fait avec l'intervenante Joyce Lee de Filippo dans le cadre des activités pédagogiques de classe, les élèves ont présenté le 17 avril une exposition de réalisations artistiques ayant pour thème :

- Cycle 1 : les couleurs à partir de plantes, fleurs et ocres
- Cycle 2 : la préhistoire : atelier de tissage, de taille de silex, de couleurs
- Cycle 3 : le Moyen Âge : les blasons de la famille.

Les parents ont assisté nombreux à cette exposition présentée dans les 4 salles de classe et ont pu y découvrir la fibre artistique de leurs enfants .

Centre de loisirs ILO

Pendant les vacances, du 5 juillet au 20 août, le centre de loisirs accueille les enfants à partir de 4 ans à l'école de Villeneuve. Un service de car est proposé au départ de Saint-Maime le matin et le soir.

Renseignements et inscriptions en mairie au 04 92 79 58 15.

TRAVAUX ET URBANISME

Déclarations de Travaux

Demandeurs	Objet	Décision
MERLET Jacques	Couverture terrasse	Sans opposition 14/02/2003
COMMUNE	Chevalement	Sans opposition 14/02/2003
GONDRAN Stéphane	Abri + clôture	Accordé 31/05/2003
BERNE Stéphen	Bassin Abri Serre	Sans opposition 17/04/2003
PICHELIN Christian	Extension abri	Sans opposition 19/09/2003
GRAIGNAT Christian	Abri métallique	Refus
LAUTHIER Robert	Atelier bricolage	Accordé 24/06/2003
NAVARRO Michel	Clôture	Accordé 30/07/2003
EDF	Transformateur	Accordé 20/08/2003
EDF	Armoire EDF	Accordé 20/08/2003
ROBERT Stéphane	Modification ouverture	Sans opposition 12/08/2003
PHILIBERT Yves	Modification ouverture	Sans opposition 30/07/2003
POHU Georges	Restauration façades	Accordé 13/10/2003
KUCHNA Casimir	Clôture /Volets/ Portail	Sans opposition 02/10/2003
VANDERPLANCKE Philippe	Réfection toiture + véranda	Irrecevable
FOREST Robert	Abri métallique	Refus
DEWITT Godfried	Création véranda	Sans opposition 03/02/2003
BAZIN Philippe	Réfection façades + toit	Sans opposition 13/11/2003
AURIC Simone	Modification ouverture/ toiture	Irrecevable
PENOT Claude	Piscine+ Cuisine été	Accordé 20/02/2003
EDF	Transformateur	Accordé 20/04/2003

Demandes de Permis de Démolir

Demandeurs	Objet	Décision
BOUGUERROUDJ Bénachir	Démolition	Sans suite
RUSPINI Bernard	Démolition	Accordé 13/05/2003

Demandes de Permis de Lotir

Demandeurs	Objet	Décision
LAURENT Patrick	Lotissement 3 lots	Accordé 26/05/2003

Demandes de Permis de Construire

Demandeurs	Objet	Décision
BOUGUERROUDJ Bénachir	Maison individuelle	Sans suite
STOFFEN Marie-Léon	Maison individuelle	Accordé 17/07/2003
GUIRAUD Patrick	Extension habitation	Accordé 12/07/2003
DUPRIÉ Gérard	Accueil camping + Salle réunion	Accordé 20/10/2003
BRUNO Eric	Maison habitation	Accordé 30/09/2003
MARLIER Gérard	Extension habitation	Accordé 31/10/2003
BRIEUGNE Serge	Réhabilitation d'un appartement	Accordé 31/10/2003
LAURENCEAU Nicole	Maison individuelle	Accordé 31/10/2003
CHATAIN /BIONDETTI	Extension habitation	Accordé 27/09/2003
BARBERO Brice	Création pièce dans garage	Accordé 12/12/2003
RUSPINI Bernard	12 maisons individuelles	En cours

Certificats d'urbanisme

Demandeurs	Objet	Décision
Service Domaines	A 825	Positif 14/05/2003
MERITAN/BLEU PROVENCE	ZB 229	Positif 04/07/2003
Consorts BEARZATTO	A 1074	Positif 27/09/2003
MILLE Angèle	A 649 A 1448	Positif 02/02/2003
MOLINEUS Jacques	ZB 191	Positif 03/02/2003

Renseignements d'urbanisme

Demandeurs	Demandeurs	
ROUX Notaire /CHATAIN	A 895 A 1003 A 1005	Zone UB et Zone ND
ROUX Notaire/BERLENGUE	A 249 ZA 59	Zone NC et ND
Cabinet CARLOTTI/SECCHI	A 928 et A 929	Zone UBa
Cabinet CARLOTTI/SECCHI	B 61	Zone NDa

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

BUTCHACAS Agathe Lucienne Rose
le 10 novembre 2003 à Manosque

FILIPPA Rémi Marcel Léon
le 09 juillet 2003 à Pertuis

IOPPOLO Louhan Annie
le 15 juillet 2003 à Pertuis

MALBRANQUE Louis Robert
le 15 mars 2003 à Apt

ROUX Benjamin Thierry Victor
le 13 juin 2003 à Manosque

SAINAS Sandro Philippe Jean-Michel Andréa
le 24 avril 2003 à Puyricard

MARIAGES

CHARRAS François Marc
et PEREZ Marie-Line Pascale
le 21 juin 2003

HSINI Kamel **et CRESSOT** Aude Marie
le 1er mars 2003

SANNA Eric Daniel
et MIRENZI Laurence Agnès
le 12 octobre 2003

THIBAULT Yann Georges
et FAURE Isabelle Alberte Dolorès
le 4 juin 2003

DÉCÈS

Régis René Noël
DUBURCQ
le 24 octobre 2003

Aimé Louis Paul
BOUFFIER
le 12 janvier 2003

Rosemond Félicien
REYNIER
le 4 novembre 2003

Éliane Berthe
ROLLAND
le 20 avril 2003

VIE DE LA COMMUNE

PERSONNEL COMMUNAL

Administratif

Michèle PIEDNOIR-ROUX
(secrétaire Mairie)

Aude AUBIN
(Adjoint administratif)

Claude BOGUSLAW
(Agent administratif)

Technique

Dominique FACIEU
(Agent Technique principal)

Jonathan BROCHET
(Agent Technique)

Cantine et Entretien

Marie-Line CHARRAS

Chantal d'URSO

En 2003, le secrétariat de mairie a délivré :
- 74 cartes grises,
- 22 passeports,
- 60 cartes d'identité.

TARIFS COMMUNAUX

Loyers

Logement n°1 : 160,25 €/ mois
Logement n° 5 : 133,63 €/ mois
Logement nos 8, 9, 10 : 229,01 €/mois
Logement n° 12 : 391,58 €/mois
Logement n° 13 : 394,03 €/mois
Loyer de la gare : 2 165,28 €/an
Loyer du Relais des 4 Reines : 5 841,60 €/an

Eau et Assainissement

- eau et assainissement : 1,64 €/m³,
- taxes pollution et FNDAE : 0,32134 €/m³,
- total pour un m³ : 1,96134 €.

Garderie

La garderie **gratuite** fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 17h45. L'inscription à la garderie se fait auprès de la personne chargée de la surveillance des enfants.

Cantine scolaire

Tous les enfants scolarisés à l'école de Saint-Maime, sans limite d'âge, peuvent être accueillis à la cantine scolaire et à la garderie.

Les inscriptions à la cantine se font au moyen de tickets de cantine disponibles en mairie, qui doivent être impérativement déposés le mardi avant 16 h 30 pour le jeudi et le vendredi suivants et le vendredi avant 16h30 pour le lundi et le mardi suivants. Les dépôts se font dans la boîte aux lettres blanche à droite du petit portail de l'école (et non dans celle qui se trouve près du grand portail).

Les tarifs par repas sont de 2,80 € pour le premier enfant (tickets verts) et 2,35 € pour le deuxième enfant et les suivants (tickets bleus). Les tickets bleus ne seront vendus qu'avec un nombre de tickets verts équivalent. Il n'y a donc pas de possibilité d'acheter des tickets bleus uniquement.

Horaires d'ouverture de la mairie

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h. Le samedi : de 9 h à 12 h
Tél : 04 92 79 58 15 - Fax : 04 92 79 53 69

Le Bulletin Municipal de Saint Maime
Responsable de la publication : Hyacinthe FILIPPA Comité de rédaction : Yves AIGUIER, Georges ROUX
Maquette et réalisation graphique : AZUR MULTIMÉDIA - Jacques THOMAS - B.P 9 - 04300 SAINT-MAIME
Tél : 04 92 79 50 05 - Fax : 04 92 79 59 93 - Mel : jacto@azur-multimedia.fr
Impression : Impression 04 - 04700 ORAISON

Communauté de Communes ILO